

APPEL À CANDIDATURES



Riche d'un patrimoine de plus de huit siècles, la chancellerie des universités de Paris perpétue l'héritage de l'ancienne Université de Paris et le fait vivre au présent. En favorisant le rayonnement de ces biens matériels et immatériels, qui sont le fruit de l'histoire, auprès des plus jeunes générations, elle est résolument tournée vers l'avenir.

Chaque année, elle récompense par ses prix solennels de jeunes docteurs qui, tous, par l'excellence de leur thèse, ont fait progresser la recherche de façon remarquable dans des champs disciplinaires aussi variés que la médecine, la science, le droit, les sciences politiques, la pharmacie, les sciences économiques et de gestion, les lettres et sciences humaines.

Conditions de participation

Au titre de l'année 2026, 57 prix seront attribués à des étudiants ayant soutenu une thèse de doctorat au cours de l'année 2025 dans l'un des établissements d'enseignement supérieur suivants :

> les universités de Paris et d'Île-de-France

- l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*
- l'Université Paris-Panthéon-Assas*
- l'Université Sorbonne Nouvelle*
- Sorbonne Université*
- l'Université Paris Cité*
- l'Université Paris 8 - université des créations*
- l'Université Paris Dauphine-PSL*
- l'Université Paris Nanterre*
- l'Université Paris-Saclay*
- l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne*
- l'Université Sorbonne Paris Nord*
- CY Cergy Paris Université (uniquement l'Université de Cergy-Pontoise)
- l'Université Évry Paris-Saclay
- l'Université Gustave Eiffel (uniquement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée)
- l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

> les grands établissements

- l'École des hautes études en sciences sociales
- l'Institut national des langues et civilisations orientales
- l'École Pratique des Hautes Études
- Sciences Po
- le Muséum national d'Histoire naturelle
- l'École nationale des chartes - PSL

Les thèses rédigées sous le régime de la VAE doctorale sont éligibles au prix sous réserve de l'inscription administrative de l'étudiant à l'un des établissements cités ci-dessus.

Procédure de candidature

1. Les candidatures sont collectées par le biais des établissements de rattachement listés ci-dessus (écoles doctorales et/ou services de thèses). Aucune candidature directe d'un étudiant auprès de la chancellerie ne sera acceptée.

Les candidats doivent s'adresser à l'université dans laquelle ils sont inscrits administrativement pour transmettre leur candidature.

2. a - Les prix sont répartis en 6 disciplines :

- droit et sciences politiques,
- sciences économiques et de gestion,
- médecine,
- sciences,
- lettres et sciences humaines,
- pharmacie.

Les établissements positionnent chaque candidature sur **un prix**, en fonction de la discipline puis de la spécialité du sujet de thèse.

b - Dans chaque discipline, les prix peuvent être soit fléchés sur une spécialité, soit être génériques (prix « toutes spécialités »).

- **Prix « toutes spécialités »** : tous les sujets de thèse en lien avec la discipline peuvent être proposés.
- **Prix avec spécialité** : le sujet de thèse présenté doit précisément traiter de cette spécialité.

c - Certains prix sont composés d'un 1^{er} prix et d'un 2^e prix.

Dans ce cas, les candidatures doivent porter uniquement sur le 1^{er} prix. Exemple : le prix André Isoré en droit privé comprend deux 1^{er} prix à 10 000 € et deux 2^e prix à 5 000 €. Les établissements ne candidatent que sur les prix à 10 000 €. Les jurys attribueront, à leur appréciation, un deuxième prix aux candidats du prix Isoré en droit privé.

* Universités de l'indivision héritières de l'ancienne Université de Paris

3. Nombre de candidatures par établissement.

- a - Chaque établissement peut présenter, au maximum, **trois candidatures par catégorie de prix**, même si plusieurs prix ont été créés pour une même discipline (exemples : 3 candidatures pour le prix en droit « toutes spécialités », 3 candidatures pour le prix André Isoré en droit privé, 3 candidatures pour le prix en sciences « toutes spécialités, etc.).
 - b - Chaque candidat ne peut être proposé que pour un seul prix.
4. Chaque établissement est chargé de **transmettre à la chancellerie un tableau récapitulatif des candidatures en format Word ou Excel dûment complété et tamponné par le service de thèse selon le modèle transmis par la chancellerie et téléchargeable sur le site internet de la Sorbonne : www.sorbonne.fr**
5. Une fois la candidature présélectionnée par son établissement, le candidat doit déposer les pièces justificatives et compléter son dossier sur la plateforme numérique **avant le 22 mai 2026**. L'adresse de la plateforme lui sera communiquée par son établissement.

Contenu des dossiers de candidature

Pour chaque candidat, le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

- une lettre de motivation en français (une feuille recto-verso maximum) ;
- un curriculum vitae en français ;
- un court résumé de la thèse en français (entre 500 et 1 000 signes maximum espaces compris) ;
- un résumé complet de la thèse en français (entre quinze et vingt pages maximum) ;
- les pré-rapports de soutenance en français ou dans la langue d'origine ;
- le rapport de soutenance / le procès-verbal en français ou dans la langue d'origine ;
- la lettre de recommandation du directeur de thèse signée concernant la candidature au prix de thèse et, éventuellement, celle de deux autres membres du jury (maximum), en français ou dans la langue d'origine ;
- toute information complémentaire jugée utile, portant sur le travail effectué ;
- une copie de la pièce d'identité recto-verso ou du passeport ;
- le relevé d'identité bancaire (ce document doit être fourni par la banque) ;
- la version complète de la thèse dans la langue d'origine.

Les documents numérisés doivent être enregistrés au format pdf.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Calendrier des attributions de prix

Clôture des présélections des dossiers de candidatures	Se renseigner auprès de son école doctorale ou de son service de thèse
Envoi des tableaux récapitulatifs des candidatures présélectionnées par les écoles doctorales et services de thèse	8 mai 2026
Clôture des dépôts de candidatures sur la plateforme*	22 mai 2026
Notification des résultats à tous les candidats (lauréats et non lauréats)	Octobre 2026
Cérémonie de remise des prix en Sorbonne	3 décembre 2026

** Les informations saisies sur la plateforme par le candidat seront utilisées tout au long du processus, de la sélection jusqu'à la remise du diplôme. Aussi, le titre de votre thèse, les noms, prénoms et coordonnées renseignés (celui du candidat et des directeurs et co-directeurs de thèse) seront repris tels que saisis en ligne, pour figurer dans les éditions qui seront distribuées à l'occasion de la cérémonie des prix pour les lauréats (livret et invitations).*

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser
à la division de l'administration de la chancellerie, service développement et mécénat :**

Tél. : 01 40 46 21 19 / 20 (du lundi au vendredi entre 9h - 13h et 14h - 17h)

Courriel : prix.chancellerie@ac-paris.fr

Prix solennels de thèse 2026

Discipline	Nom du prix à reporter sur les dossiers de candidatures (3 candidatures maximum par catégorie de prix et par établissement)	Nb de Prix	Montant unitaire
Droit et sciences politiques	Prix Droit « toutes spécialités »	3	10 000 €
	Prix Georgette Mariani en droit de la mer	1	2 000 €
	Prix André Isoré en droit privé*	4	1 ^{er} et 2 ^e prix à 10 000 € 3 ^e et 4 ^e prix à 5 000 €
	Prix Sciences politiques	2	10 000 €
Sciences économiques et de gestion	Prix Sciences économiques	3	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 8 000 € 3 ^e prix à 3 500 €
	Prix Sciences de gestion	2	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 5 000 €
Médecine	Prix Médecine « toutes spécialités »**	6	10 000 €
	Prix Cancérologie**	2	10 000 €
	Prix Maladies infectieuses**	1	10 000 €
	Prix Ophtalmologie	1	5 000 €
	Prix Guy et Suzy Halimi en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, cardiologie, cancérologie	1	2 000 €
Sciences	Prix Sciences « toutes spécialités »	12	10 000 €
	Prix Pierre Marqueste en physique chimie	1	7 000 €
Lettres et sciences humaines	Prix Lettres et sciences humaines « toutes spécialités »	10	10 000 €
	Prix Benabou en histoire moderne de France ou de la région parisienne	1	10 000 €
	Prix Dumont en philosophie***	1	5 000 €
	Prix Léopold Larcour-Harlor en littérature française	1	5 000 €
	Prix Jean Royère en arts visuels (arts plastiques, arts appliqués et arts décoratifs)*	1	5 000 €
	Prix André Topia en études modernistes anglophones (fin du XIX ^e - début du XX ^e siècle)*	1	2 000 €
Pharmacie	Prix Pharmacie « toutes spécialités »**	3	1 ^{er} et 2 ^e prix à 10 000 € 3 ^e prix à 6 000 €

* Prix réservés aux universités de l'indivision (cf. page 1)

** Depuis 2020, l'Académie nationale de médecine s'associe à la chancellerie des universités de Paris afin de décerner un prix spécial de 10 000 € à l'une des thèses lauréates du prix en médecine et du prix en pharmacie. Le jury de l'Académie nationale de médecine désignera son lauréat parmi les lauréats retenus par les jurys de la chancellerie et versera 10 000 € supplémentaires.

*** Prix réservé à une femme dont les travaux en philosophie sont « (...) exempts de trouble, préoccupation politique ou religieux (...) ».